

Le groupe « Libertés et Territoires » fait adopter une proposition de loi sur les langues régionales

Ce jeudi 13 février 2020, se tenait la première journée d'initiative parlementaire du groupe « Libertés et Territoires », dont est membre Jeanine Dubié. Sur les cinq textes inscrits à l'ordre du jour, quatre ont été adoptés par l'Assemblée Nationale¹.

L'une des propositions de loi adoptées concernent **la protection patrimoniale et la promotion des langues régionales**. Porté par le député du Morbihan Paul Molac et cosigné par Jeanine Dubié, ce texte vise à reconnaître et protéger le patrimoine culturel des régions françaises.

Parmi les dispositions retenues par l'Assemblée Nationale :

- La reconnaissance dans le Code du patrimoine de **l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales**
- La possibilité pour les services publics d'état civil **d'utiliser les signes diacritiques** utilisés dans les langues régionales (tilde, accent aigu...)
- La sécurisation de **la signalétique bilingue publique**

Toutefois, **aucun article relatif à l'enseignement et à la transmission des langues régionales n'a été adopté**. En effet, dans la version initiale de ce texte, il était proposé de reconnaître l'enseignement des langues régionales comme matière facultative dans le cadre de l'horaire normal d'enseignement.

Tous les amendements proposés pour réintroduire la question de l'enseignement dans cette proposition de loi ont été rejetés.

Ces mesures auraient pourtant permis de renforcer la place des langues régionales à l'école, alors que le Gouvernement entreprend une mise en concurrence des langues régionales avec d'autres matières optionnelles dans le cadre du nouveau baccalauréat, suite à l'adoption de la loi pour une école de la confiance.

¹ Deux de ces textes adoptés sont des propositions de loi de Jeanine Dubié (concernant la prise en charge du handicap et le droit d'indemnisation des victimes d'infractions – cf. CP « *Deux propositions de loi de Jeanine Dubié ont été adoptées hier par l'Assemblée Nationale* »).